

AVIS DE RECRUTEMENT

N° 002/2026/DSAF/DRH

La Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) ayant son siège à Ouagadougou, Burkina Faso, procédera au recrutement de trois (03) postes pour les services de la Commission de l'UEMOA

Les postes à pourvoir sont les suivants :

- **un (01) Médecin ;**
- **un (01) Economiste spécialiste en communications électroniques (republication) ;**
- **un (01) Professionnel chargé de l'Enseignement Supérieur (republication).**

1. Dépôt des candidatures

Le dossier de candidature, devra être soumis via la plateforme de recrutement de la Commission de l'UEMOA :

<https://e-recrutement.uemoa.int/>

a) Les candidats ayant adressé un dossier de candidature à la Commission de l'UEMOA avant la publication de ce nouvel avis sont invités à soumettre à nouveau leur dossier.

b) Seuls les candidats retenus à la phase de présélection seront saisis de la suite réservée à leur demande.

Cet avis de recrutement est disponible sur le site internet de la Commission de l'UEMOA : www.uemoa.int section « carrières ».

Emploi :

« N° ECS/01-2026/DSAF/DRH ».

Médecin.

I. CARACTERISTIQUES DU POSTE

1. Missions

Le Médecin aura pour principale mission de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies pour protéger et promouvoir la santé du personnel et conseiller la Commission sur les mesures à prendre pour assurer un environnement de travail sûr et sain à tous les niveaux.

A cet effet, il devra :

- assurer une médecine générale, préventive et curative aux membres du personnel et à leurs ayant droits ;
- organiser et assurer le bon fonctionnement de l'infirmerie ;
- faire des propositions et donner des avis éclairés dans son champ de compétence ;
- participer à la gestion de l'assurance maladie ;
- œuvrer à la préservation d'un environnement professionnel sain pour la santé et la sécurité des travailleurs ;
- produire et analyser des statistiques relatives à son champ d'intervention ;
- veiller au respect des dispositions légales et réglementaires applicables.

2. Activités principales

- assurer la supervision des services médicaux de la Commission ;
- procéder aux visites médicales d'aptitudes à l'emploi ;
- prodiguer des soins de qualité au personnel et aux membres de leurs familles ;
- procéder aux examens médicaux liés à l'emploi, aux déplacements de service, aux congés de maladie, à l'invalidité et fournir des recommandations médicales en conséquence ;

- établir les actes de reprises de service ;
- surveiller l'état de santé des travailleurs en fonction de leur âge, des risques concernant leur sécurité, leur santé et la pénibilité au travail ;
- créer un dossier médical pour tout agent et sa famille, assurer le suivi médical et le suivi des vaccinations ;
- s'assurer que les dossiers médicaux sont conservés de manière strictement confidentielle ;
- veiller à ce que les soins de santé d'urgence soient fournis en temps opportun au personnel selon les besoins et à ce que l'hygiène et la sécurité du service médical soient conformes aux normes sanitaires ;
- faire le suivi en collaboration avec l'assurance maladie des dossiers d'évacuations médicales ;
- préparer la visite médicale annuelle ;
- proposer et animer des sessions de sensibilisation et de formation sur la santé et le bien-être pour le personnel, y compris des formations aux premiers secours ;
- fournir des conseils individuels ou collectifs liés à la médecine préventive et des conseils médicaux pour promouvoir l'éducation sanitaire sur le lieu de travail et sensibiliser le personnel aux dangers ;
- collaborer à des activités liées à la santé, y compris la visite des postes de travail et des installations de restauration, la vérification de l'ergonomie et de la sécurité des postes de travail, l'étude des nuisances aux conditions de travail, etc. ;
- recommander l'achat de vaccins, fournitures médicales et équipements, et veiller à la bonne gestion des stocks ;
- élaborer des rapports périodiques d'activités assorties de recommandations ;
- conduire des enquêtes de satisfaction des usagers et faire l'évaluation annuelle des performances du personnel de l'infirmerie ;

- établir des liens avec les autorités sanitaires nationales dans le cadre d'échanges d'informations sanitaires et pour la prise en compte de certaines préoccupations de la Commission en cas de besoin ;
- assurer le rôle de conseiller médical de la Commission sur toutes les questions relatives à son champ d'action avec un focus sur l'assurance.

II. QUALIFICATIONS ET APTITUDES

1. Profil du candidat :

Le Médecin doit être titulaire d'un Doctorat d'Etat en médecine reconnu par le Conseil Africain et Malgache pour l'enseignement Supérieur (CAMES) et être actuellement autorisé à exercer dans l'un des Etats membres de l'UEMOA.

2. Formations :

Le Médecin doit avoir un certificat ou une expérience pertinente en santé au travail.

III. EXPERIENCES PROFESSIONNELLES

- un minimum de cinq (05) ans d'expérience pratique en médecine générale ou en médecine interne ;
- un minimum de trois (03) ans d'expérience de travail en qualité de médecin d'entreprise ;
- ne pas avoir interrompu la pratique médicale pendant plus d'un (01) an.

IV. COMPETENCES

Le Médecin doit avoir les compétences ci-dessous :

- solides connaissances et compétences fonctionnelles en tant que médecin praticien et médecin du travail ;
- aptitude démontrée à travailler en équipe et à interagir efficacement avec le personnel médical et le personnel ;

α

- capacité à gérer le stress dans un environnement en évolution rapide et à faire preuve d'une attitude positive ;
- excellentes compétences interpersonnelles et de communication ;
- tact et respect absolu du secret médical.

En outre le Médecin doit avoir les qualités ci-dessous :

- bonne maîtrise du français (écrit et oral) ;
- bonne capacité rédactionnelle ;
- sens de l'organisation et des responsabilités ;
- sens des priorités et des délais ;
- esprit d'équipe ;
- aptitude à travailler dans un environnement multiculturel ;
- respecter et promouvoir les différences individuelles et culturelles ;
- capacité avérée à inspirer confiance et à faire preuve d'empathie ;
- être disponible et réactif.

V. AGE LIMITE

Le Médecin devra être âgé au plus de 50 ans au 31 décembre 2026.

VI. CLASSIFICATION PROFESSIONNELLE

Le Médecin est classé au grade P de la grille des salaires du personnel de l'UEMOA.

VII. DUREE DU CONTRAT

L'engagement du Médecin est à durée indéterminée à l'issue d'une période probatoire de douze (12) mois.

« N° ECS/02-2026/DEMEN/DEN/PRTD ».

Economiste spécialiste en communications électroniques.

I. CARACTERISTIQUES DU POSTE

1. Mission du poste

Analyser les marchés des communications électroniques, évaluer la puissance de marché des opérateurs et produire les études, modélisations et analyses économiques nécessaires à l'élaboration et au suivi du cadre réglementaire régional. Il/Elle contribue à la surveillance du marché régional, à l'harmonisation des politiques tarifaires et à la promotion d'une concurrence équitable dans le secteur des communications électroniques de l'espace UEMOA.

2. Attributions principales

Les attributions du titulaire du poste s'articulent autour de quatre (04) axes principaux :

A. Régulation économique des marchés des communications électroniques

- Mettre en place des outils de collecte de données et de surveillance du secteur des Communications électroniques au niveau régional et dans les États membres ;
- Conduire la surveillance du secteur des communications électroniques au niveau régional et dans les États membres ;
- Évaluer la puissance de marché des opérateurs de communications électroniques et analyser leurs pratiques tarifaires, en identifiant les éventuels abus de position dominante ;
- Analyser les modèles de revenus basés sur les données et leur impact sur la souveraineté économique de l'Union ;
- Contribuer à l'harmonisation des tarifs de roaming et de transit Internet entre les États membres ;
- Conseiller la hiérarchie sur les mécanismes d'incitation fiscale pour le secteur technologique.

α

B. Études, veille et prospective

- Réaliser des études économiques et analyses de marché sur le secteur des communications électroniques dans l'espace UEMOA ;
- Contribuer à la mise en place de l'Observatoire régional du numérique au sein de l'Union.

C. Élaboration de textes communautaires et contributions programmatiques

- Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes et projets communautaires pour le développement du marché régional de l'économie numérique, en particulier dans le cadre du PRTD ;
- Contribuer à la rédaction d'avant-projets de textes communautaires relatifs à la régulation des communications électroniques et au droit communautaire de la concurrence dans le domaine du numérique ;
- Préparer des notes d'analyse, de synthèse, des rapports et des documents de politique pour les instances décisionnelles de l'Union.

D. Coordination institutionnelle et partenariats

- Promouvoir et entretenir des partenariats techniques avec les institutions ainsi que les organismes régionaux et internationaux œuvrant dans le secteur du numérique (UIT, CEDEAO, UAT, GSMA, Banque Mondiale, BAD, etc.) ;
- Interagir avec les régulateurs nationaux, les ministères en charge du numérique et les opérateurs privés des États membres dans le cadre des activités de la Direction ;
- Contribuer à l'organisation et à l'animation des cadres de concertation des acteurs majeurs du secteur.

II. QUALIFICATIONS ET EXPERIENCES PROFESSIONNELLES

1. Formation :

- Etre titulaire d'un diplôme de niveau BAC+5 minimum (Master, DESS, DEA ou diplôme d'ingénieur reconnu équivalent) dans l'une des disciplines suivantes : économie, économie du numérique, économie industrielle, économétrie, gestion ou finances publiques ;
- Une spécialisation complémentaire ou formation certifiante en régulation du numérique, en économie des télécommunications ou en droit de la concurrence constitue un atout.

2. Expériences professionnelles

- Justifier d'au moins sept (07) années d'expérience professionnelle dans le domaine de l'analyse économique ou de la régulation, dont au moins cinq (05) années dans une structure opérant dans le secteur des communications électroniques, parmi les types suivants : Ministères en charge de l'économie numérique ; Autorités nationales de régulation des communications électroniques ; Opérateurs de télécommunications ; Fournisseurs d'Accès Internet ; Organisations professionnelles des TIC ; Plateformes numériques (Google, Meta, etc.) ; Institutions internationales (UIT, UAT, CEDEAO, GSMA, Banque Mondiale, BAD, BOAD, etc.).
- Une expérience dans une organisation régionale ou internationale intervenant dans le secteur du numérique ou de la régulation économique serait un atout.

3. Compétences techniques

- Maîtrise de l'analyse de la concurrence et de l'évaluation de la puissance de marché dans le secteur des communications électroniques ;
- Maîtrise des outils de modélisation statistique et économétrique pour l'analyse de données massives (Excel avancé, Stata, R, Python ou équivalent) ;
- Connaissance approfondie des modèles de tarification des services de communications électroniques ;

- Compréhension des spécificités du marché numérique régional et du droit communautaire de la concurrence ;
- Bonne connaissance des évolutions technologiques (5G, IoT, Cloud, IA) et de leur impact sur la régulation du numérique ;
- Aptitude avérée à la rédaction de documents institutionnels de haut niveau : notes d'analyse, rapports, avant-projets de textes communautaires.

4. Savoir-être

- Sens aigu de la diplomatie institutionnelle et capacité à interagir avec des interlocuteurs de haut niveau (ministres, directeurs généraux, régulateurs, dirigeants d'opérateurs) ;
- Capacité de négociation et aptitude à construire des consensus dans un environnement multiculturel et multi-acteurs ;
- Forte capacité d'analyse et de synthèse, rigueur intellectuelle et esprit critique ;
- Sens de l'initiative et orientation vers les résultats, avec aptitude à travailler sous pression et à respecter des délais serrés ;
- Aptitude au travail en équipe pluridisciplinaire et en environnement international ;
- Discrétion professionnelle et respect de la confidentialité des informations.

5. Compétences linguistiques

- Une maîtrise parfaite du français, à l'écrit comme à l'oral, avec une capacité avérée de rédaction institutionnelle ;
- Une bonne connaissance de l'anglais technique, à l'écrit et à l'oral, permettant de participer à des réunions et de consulter la documentation internationale serait un atout ;
- Une connaissance du portugais constitue un atout.

III. AGE LIMITE

L'Economiste spécialiste en communications électroniques devra être âgé au plus de 45 ans au 31 décembre 2026.

IV. CLASSIFICATION PROFESSIONNELLE

L'Economiste spécialiste en communications électroniques est classé au grade P de la grille des salaires du personnel de l'UEMOA.

V. DUREE DU CONTRAT

L'engagement de l'Economiste spécialiste en communications électroniques est à durée indéterminée à l'issue d'une période probatoire de douze (12) mois.

« N° ECS/03-2026/DDH/DESFRP/DESR ».

Professionnel chargé de l'Enseignement Supérieur.

I. CARACTERISTIQUES DU POSTE

1. Mission du poste

Le Professionnel chargé de l'Enseignement Supérieur travaillera sous la supervision du Directeur de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de la Formation Professionnelle.

II. TACHES ET RESPONSABILITES

De façon spécifique, il/elle aura pour missions de :

- contribuer à l'élaboration et la mise en œuvre et au suivi des actions communautaires en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation ;
- formuler des propositions d'activités concourant à l'atteinte des objectifs de la Division de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- mettre en œuvre les activités programmées par la division ;
- gérer les programmes de mobilités (étudiants, enseignants...) ;
- élaborer des notes techniques et des bases de données statistiques sur les indicateurs relatifs à l'enseignement

supérieur et à la recherche dans l'espace communautaire ;

- préparer les dossiers de la Direction de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la formation professionnelle (TDR études, notes techniques, correspondances, présentations, préparation administrative des réunions, ateliers, études, missions) ;
- appuyer la mise en place d'un système d'information sur l'enseignement supérieur et la recherche ;
- appuyer la réalisation d'études sur l'impact économique des programmes et projets communautaires d'ESRFP ainsi qu'à l'analyse des stratégies suggérées ;
- appuyer la conception et la mise en œuvre des activités de recherche ;
- traiter et suivre des dossiers relatifs à ce volet de l'intégration au sein de l'Union ;
- suivre les activités et missions confiées aux consultants
- animer le volet ESR dans l'Union sur le site intranet ;
- préparer les bilans de la mise en œuvre des activités de la Division ;
- participer aux réunions et activités organisées par le Cabinet du DDH.

III. QUALIFICATIONS

1. Diplômes exigés

Le Professionnel chargé de l'Enseignement Supérieur devra être titulaire d'un diplôme de BAC+4 au minimum en sciences de l'éducation, en sociologie de l'éducation, en économie de l'éducation, ou en philosophie de l'éducation.

2. Formations

Formation en élaboration, planification, suivi et évaluation des projets et programmes dans le domaine de l'enseignement supérieur.

IV. EXPERIENCES PROFESSIONNELLES

1. Expériences générales

Avoir au moins cinq (5) ans à un poste d'expert ou équivalent spécialisé dans le pilotage de

projets stratégiques liés à l'enseignement supérieur, et/ou dans la recherche au sein d'administrations publiques, d'organisations régionales ou internationales, ou d'institutions académiques.

2. Expériences spécifiques requises

- Disposer de connaissances et de compétences avérées dans le domaine de l'enseignement supérieur.
- Avoir une bonne connaissance des partenaires intervenant dans le domaine de l'enseignement supérieur en Afrique de l'Ouest.
- Maîtriser les outils modernes de gestion des projets et programmes, notamment en planification, suivi et évaluation.
- Connaître les textes communautaires et internationaux pertinents en matière d'enseignement supérieur.

V. AGE LIMITE

Le Professionnel chargé de l'Enseignement Supérieur devra être âgé de 45 ans au plus au 31 décembre 2026.

VI. CLASSIFICATION PROFESSIONNELLE

Le Professionnel chargé de l'Enseignement Supérieur est classé au grade P de la grille des salaires du personnel de l'UEMOA.

VII. DUREE DU CONTRAT

L'engagement du Professionnel chargé de l'Enseignement Supérieur est à durée indéterminée à l'issue d'une période probatoire de douze (12) mois.

Ouagadougou, le **21 AOÛT 2026**

**Pour le Commissaire chargé du
Département des Services Administratifs
et Financiers
et par délégation
Le Directeur de Cabinet par intérim**


Amina OUEDRAOGO TRAORE
